



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 001-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, le *Règlement 001-25 Relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2025*. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 18 décembre 2024

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière